

Serveur d'assistance

Pour bénéficier de cette offre d'hébergement, il est nécessaire de faire une demande sur le serveur d'assistance de l'académie accessible à partir du portail PIA.

<https://portail-pia.ac-dijon.fr/>

Se connecter avec votre identifiant

et votre mot de passe de messagerie académique

Le directeur d'école saisie la demande sur le serveur d'assistance, L'IEN de circonscription donne son accord, fait signer la charte au directeur de publication.

[Télécharger le documentation complète au format PDF](#)

Pour transférer une demande choisir le groupe ADMIN-ETAB puis SERIA-HEBERGEMENT